

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

MIDI PYRÉNÉES

**7 septembre :
NI PAUVRE NI SOUMIS dans la rue !**

Les régressions sociales auxquelles doivent faire face les personnes en situation de handicap et malades sont légions ! C'est en effet une rentrée noire qui s'annonce pour elles et leurs proches. Ressources, retraites, dépendance, compensation, santé, accessibilité... et tout cela avec comme toile de fond la crise économique et sociale qui pèse sur les budgets publics.

Inquiétude, colère et indignation face à l'annonce au début du mois de juillet par le ministre du budget du projet d'étaler l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% sur une période de six ans au lieu de cinq ans. Une telle mesure viendrait encore une fois fragiliser davantage ses bénéficiaires. **Alors même que cette promesse, maintes fois répétées, aurait quand même en 2012 laissé les titulaires de l'AAH avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté¹! Et ne réglerait pas le problème des pensions d'invalidité, rentes Accident du Travail ou Maladies professionnelles dont le niveau est parfois inférieur à l'AAH² !**

« Ni pauvres, ni soumis » réitère sa demande au gouvernement et au chef de l'Etat de respect au minimum des engagements pris et renouvelle sa demande de **création d'un revenu d'existence.**

Inquiétude ensuite sur la question des retraites. Le projet de loi de réforme des retraites fait l'impasse sur quinze millions de personnes atteintes de maladies chroniques. « Ni pauvres, ni soumis »

- déplore la non prise en compte de la situation particulière des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et de celle de leurs aidants familiaux dans le projet de loi portant réforme des retraites, présenté le 13 juillet,
- déplore les critères très limitatifs sans aucune prise en compte des effets à long terme des expositions aux produits nocifs, au stress, ... retenus pour la prise en compte de la pénibilité pour l'accès à la retraite.

« Ni pauvres, ni soumis » demande **le maintien de leurs droits actuels et les aménagements encore nécessaires** liés à leur condition particulière.

¹ Au 1^{er} septembre 2010, le montant de l'AAH passe de 696,63 à 711, 95 €.

² Depuis le 1^{er} avril 2010, la pension d'invalidité complétée par l'Allocation Supplémentaire Invalidité est de 645,20 € / mois

Le seuil de pauvreté est de 910 € par mois ! ...

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

MIDI PYRÉNÉES

**7 septembre :
NI PAUVRE NI SOUMIS dans la rue !**

Les régressions sociales auxquelles doivent faire face les personnes en situation de handicap et malades sont légions ! C'est en effet une rentrée noire qui s'annonce pour elles et leurs proches. Ressources, retraites, dépendance, compensation, santé, accessibilité... et tout cela avec comme toile de fond la crise économique et sociale qui pèse sur les budgets publics.

Inquiétude, colère et indignation face à l'annonce au début du mois de juillet par le ministre du budget du projet d'étaler l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% sur une période de six ans au lieu de cinq ans. Une telle mesure viendrait encore une fois fragiliser davantage ses bénéficiaires. **Alors même que cette promesse, maintes fois répétées, aurait quand même en 2012 laissé les titulaires de l'AAH avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté³! Et ne réglerait pas le problème des pensions d'invalidité, rentes Accident du Travail ou Maladies professionnelles dont le niveau est parfois inférieur à l'AAH⁴ !**

« Ni pauvres, ni soumis » réitère sa demande au gouvernement et au chef de l'Etat de respect au minimum des engagements pris et renouvelle sa demande de **création d'un revenu d'existence.**

Inquiétude ensuite sur la question des retraites. Le projet de loi de réforme des retraites fait l'impasse sur quinze millions de personnes atteintes de maladies chroniques. « Ni pauvres, ni soumis »

- déplore la non prise en compte de la situation particulière des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et de celle de leurs aidants familiaux dans le projet de loi portant réforme des retraites, présenté le 13 juillet,
- déplore les critères très limitatifs sans aucune prise en compte des effets à long terme des expositions aux produits nocifs, au stress, ... retenus pour la prise en compte de la pénibilité pour l'accès à la retraite.

« Ni pauvres, ni soumis » demande **le maintien de leurs droits actuels et les aménagements encore nécessaires** liés à leur condition particulière

³ Au 1^{er} septembre 2010, le montant de l'AAH passe de 696,63 à 711, 95 €.

⁴ Depuis le 1^{er} avril 2010, la pension d'invalidité complétée par l'Allocation Supplémentaire Invalidité est de 645,20 € / mois

Le seuil de pauvreté est de 910 € par mois ! ...

Restons tous mobilisés

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE: L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

www.nipauvrenisoumis.org

Nous ne pouvons non plus accepter que de plus en plus de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes cessent ou retardent tout ou partie de leurs soins, faute d'accès à la CMU, à cause des franchises, déremboursements de médicaments, etc ... !

Tout cela impacte brutalement les personnes les plus fragilisées par leur handicap. Leur situation risque fortement de s'aggraver encore plus, à court et à moyen terme. « Ni pauvres, ni soumis » alerte l'ensemble des pouvoirs publics - Etat, organismes de protection sociale, collectivités territoriales – et leur demande d'être attentifs aux conséquences sociales de leurs décisions budgétaires ! **Celles-ci ne peuvent être prises uniquement sur des bases économiques : les droits fondamentaux de l'homme constituent également une obligation légale et humaine.**

« Ni pauvres, ni soumis » est dès à présent très mobilisé pour cette rentrée. Et continuera tant que ses revendications n'auront pas abouties !

Le collectif Ni pauvre, ni soumis demande urgemment au président de la République et au gouvernement :

→ **la création du revenu d'existence** : un revenu au moins égal au montant du SMIC. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;

→ **l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire** pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées ;

→ **la suppression des mesures de « régressions sociales » :**

- la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...; - la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.

www.nipauvrenisoumis.org

<http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/>

Restons tous mobilisés

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE: L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

www.nipauvrenisoumis.org

Nous ne pouvons non plus accepter que de plus en plus de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes cessent ou retardent tout ou partie de leurs soins, faute d'accès à la CMU, à cause des franchises, déremboursements de médicaments, etc ... !

Tout cela impacte brutalement les personnes les plus fragilisées par leur handicap. Leur situation risque fortement de s'aggraver encore plus, à court et à moyen terme. « Ni pauvres, ni soumis » alerte l'ensemble des pouvoirs publics - Etat, organismes de protection sociale, collectivités territoriales – et leur demande d'être attentifs aux conséquences sociales de leurs décisions budgétaires ! **Celles-ci ne peuvent être prises uniquement sur des bases économiques : les droits fondamentaux de l'homme constituent également une obligation légale et humaine.**

« Ni pauvres, ni soumis » est dès à présent très mobilisé pour cette rentrée. Et continuera tant que ses revendications n'auront pas abouties !

Le collectif Ni pauvre, ni soumis demande urgemment au président de la République et au gouvernement :

→ **la création du revenu d'existence** : un revenu au moins égal au montant du SMIC. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;

→ **l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire** pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées ;

→ **la suppression des mesures de « régressions sociales » :**

- la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...; - la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.

www.nipauvrenisoumis.org

<http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/>